



74 MAI 2018

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire du Ministre n° 27 /18 du

A

*Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités,
Monsieur le Directeur Général de la Direction Générale des Etudes Technologiques (DGET),
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux centraux du Ministère,
Messieurs les Directeurs Généraux des Centres de Recherche.
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Doyens des Etablissements d'Enseignement Supérieur
et de Recherche*

*Objet : Fonds compétitifs pour la valorisation et l'exploitation des résultats innovants de la
recherche et la mobilité vers l'entreprise.*

Dans le cadre du Fonds compétitif d'innovation pour l'employabilité lancé par voie de la circulaire n°48/17 du 10 Octobre 2017 et en application des mesures annoncées le 25 mai 2017 pour soutenir une recherche innovante créatrice de la valeur et d'emplois qualifiés et des résolutions des Assises de la réforme, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance un nouvel appel à projets pour la valorisation et l'exploitation des résultats innovants de la recherche et la mobilité vers l'entreprise (*Termes de référence annexés*).

Ce nouvel appel à propositions fait suite à un premier tour engagé en octobre 2017 et qui a permis le financement de 11 projets du PAQ-Collabora et 6 projets du Post-PFE d'un montant global de 3,5 millions de Dinars.

Cet appel comprend deux nouveaux tours du PAQ :



1. **Le PAQ-Post-PFE&MFE** s'adresse à toutes les équipes porteuses d'un Projet de Fin d'Etudes (PFE) ou d'un mémoire de fin d'études (MFE) innovant pouvant aboutir à une innovation, à un nouveau procédé ou à un produit sur le marché. L'objectif de ce deuxième appel à propositions est d'encourager (i) la promotion de la valorisation et du transfert des résultats des PFE et MFE vers le système productif, (ii) l'incitation des étudiants et jeunes diplômés porteurs de projets innovants à la mobilité vers les entreprises pour la valorisation de leurs travaux ou encore pour la création de start-up et Spin Off et, de manière plus générale, (iii) le développement de la culture de l'innovation au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR).

2. **Le PAQ-Collabora (ou PAQ PARI-Tech)** vise le renforcement de la synergie entre les différentes composantes des technopôles ou pôles de compétitivité : Centres de recherche, EESR, Start-Up dans les pépinières et les entreprises et ce, à travers le financement de projets collaboratifs proposés pour résoudre des problématiques ayant trait avec la Recherche-Innovation et soulevées par une de ces composantes. Ce programme fédérateur vient compléter les mécanismes incitatifs de la recherche innovation qui s'inscrivent dans cette vision collaborative. Les résultats attendus de ce deuxième appel à propositions sont : (i) la mise à disposition des start-up et des entreprises de paquets technologiques issus de ces projets collaboratifs, (ii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises innovantes et donc de leur offre d'emploi et, (iii) l'encouragement à la création de nouvelles entreprises grâce à une innovation technologique dynamisée.

Les propositions inscrites dans le cadre des priorités nationales pour la recherche ainsi que celles issues des sciences humaines et sociales, notamment lorsqu'elles sont associées à des approches technologiques, sont vivement encouragées.

Le Ministère mettra à profit, à travers l'UGPO-PromESsE, le mécanisme compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) pour le financement des PAQ-Post PFE et PAQ-Collabora et ce, pour la dimension compétitive et l'équité des chances qu'il défend dans l'attribution des allocations.

Les institutions universitaires publiques éligibles : Universités, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (EESR) et les Centres de recherche (CR) sont invités à s'organiser en consortia avec des partenaires du monde socio-économique et à présenter des propositions de projets en réponse à ces appels à propositions.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces trois appels à propositions, mesdames et messieurs les Présidents d'Universités et le Directeur Général de la DGET, mesdames et


Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Slim Khalbous

messieurs les Doyens et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, messieurs les directeurs généraux des Centres de recherche sont invités à tout mettre en œuvre pour le succès de cette nouvelle initiative et pour l'atteinte de ses objectifs d'une meilleure employabilité de nos jeunes diplômés et de la valorisation de leur potentiel d'innovation ainsi que celui des structures de recherche de l'Université Tunisienne.

Avec mes vœux de plein succès aux candidats !

Slim Khalbous,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



ANNEXES.

Annexe 1. Termes de référence pour le PAQ-Post PFE (et pièces jointes)

Annexe 2. Termes de référence du PAQ-Collabora (et pièces jointes)